



Le gouvernement garde dans la précarité les préposées du plus important programme d'aide à domicile

Les préposées en soutien à domicile (SAD) qui ne sont pas à l'emploi du réseau public ont souvent un salaire plus bas que le personnel du réseau. Mais parmi les préposées ayant les pires conditions sont celles du chèque emploi-service (CES). C'est par le biais de ce programme gouvernemental que sont offertes 39 % des heures d'aide à domicile au Québec, plus que toute autre modalité du SAD. Mais ses dépenses ne représentent que 8,4 % du budget québécois du SAD. Le gouvernement a annoncé la semaine dernière 14,8 M\$ pour bonifier le salaire des préposées d'un autre secteur du SAD, les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD). Cependant, cette annonce a eu l'effet d'une gifle pour les usagers et les travailleuses du CES.

Hugo Vaillancourt est responsable du dossier SAD à l'organisme Ex aequo, qui défend les droits des personnes avec une déficience motrice.

« On se bat depuis plus de 20 ans pour mettre fin à la précarité des travailleuses du chèque emploi-service. Les préposées des EÉSAD méritent bien un meilleur salaire, car leur travail change des vies », dit M. Vaillancourt. « Mais le gouvernement continue de mépriser les préposées d'aide à domicile les plus précaires au Québec, qui font le même travail. »

Le chèque emploi-service permet aux personnes d'embaucher leur propre préposée d'aide à domicile, dont le salaire est versé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Des personnes en situation de handicap ont recours à ce programme pour assurer leur autonomie, tout comme des parents d'enfants handicapés, puis des personnes âgées. Mais bien que l'utilisateur devienne l'employeur de la travailleuse, il n'a aucun contrôle sur le salaire offert, déterminé par le CIUSSS.

Marie-France Beaudry a fondé Parents pour toujours, un regroupement de parents d'enfants handicapés d'âge adulte. Une pétition du groupe dénonçant le bas salaire des préposées du CES a recueilli plus de 6000 signatures.

« Ça arrive souvent que des parents paient de leur poche pour bonifier le salaire, qui est trop bas. Sinon, ils ne sont pas capables de trouver une préposée », dit Mme Beaudry.

Dans la région de Montréal, le taux horaire d'une travailleuse du chèque emploi-service est 19,27 \$, plus bas que le taux horaire en EÉSAD et que celui des auxiliaires des CIUSSS, à 25,63 \$.

Dans les jours suivant l'annonce – par la ministre Sonia Bédaride – de la bonification du salaire des travailleuses en EÉSAD, Mme Beaudry et M. Vaillancourt ont rencontré des représentantes politiques du gouvernement.

« On espérait que dans ce contexte, la ministre aurait aussi quelque chose à mettre sur la table pour des préposées encore plus précaires que celle des EÉSAD », dit Mme Beaudry.

Mais aucun engagement de la sorte n'a été pris durant la rencontre.

« On nous a confirmé que rien n'a été prévu au budget pour bonifier le salaire des préposées du chèque emploi-service, à part une indexation minimale », dit M. Vaillancourt. « Le gouvernement remplit sur le dos de ces travailleuses ses cibles pour le SAD. »

« Je ne m'attendais pas à de grandes annonces, mais au moins à de petites avancées », dit Mme Beaudry. « Mais rien, le vide total. J'ai l'impression d'être revenue en arrière. »

Dans son rapport sur le soutien à domicile, le Commissaire à la santé et au bien-être confirme la concurrence pour la main-d'œuvre entre les différents secteurs du SAD.

« Ça devient impossible d'avoir recours au chèque emploi-service et de trouver des préposées à un salaire aussi bas », conclut M. Vaillancourt. « En tout cas, on est loin des "jobs payantes" à 56 000 \$ dont rêvait Legault. »

Personne contact médias : Hugo Vaillancourt, agent de défense collective des droits; dossier Santé et Service Sociaux. # 514-288-3852 poste 14

Courriel : hvaillancourt@exaequo.net